

Guide de saisie du certificat de STAGE PRATIQUE B.A.F.A. 100 % DEMATERIALISÉ

À destination des directeurs (trices) d'accueils de loisirs, de séjours de vacances et d'accueils de scoutisme

L'application TAM (Téléprocédure des Accueils de Mineurs) vous permet de compléter directement les certificats de stages pratiques BAFA en ligne, dès la fin du stage.

Pensez auparavant à bien renseigner la catégorie de diplôme, le diplôme et la qualité du stagiaire dans la fiche complémentaire (FC) ou unique (FU) de déclaration : « MSJS Anim – BAFA - stagiaire », sans quoi la saisie sera impossible.

Pensez également à entrer les dates exactes de présence des stagiaires.

Rappel : Vous devez être en mesure de justifier la qualité de chaque stagiaire à l'aide du certificat de session de formation générale (CSFG), que vous devez donc détenir.

En pratique :

A partir de la FC (ou FU pour les accueils de loisirs périscolaires), cliquez sur « Saisir certificat » au bout de la ligne concernant le stagiaire.

Une nouvelle page s'ouvre avec le numéro de dossier et l'identité du stagiaire (si non, c'est que l'identité complétée dans TAM et celle complétée dans l'application « BAFA-BAFD » ne sont pas rigoureusement identiques : nous contacter par téléphone pour résoudre le problème).

Cliquez sur le numéro de dossier.

Cochez l'avis (satisfaisant ou non satisfaisant), complétez les dates du stage, le nombre de jours (et de demies-journées, si nécessaire), puis l'appréciation motivée, après une évaluation partagée avec le/la stagiaire ; pour finir, n'oubliez pas de mettre le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) de l'appréciation.

Important : Si l'accueil a été dirigé par 2 directeurs, il est possible de faire une appréciation commune, co-signée ou d'établir 2 appréciations distinctes, à saisir en une seule fois, l'une à la suite de l'autre, en identifiant bien les auteurs.

Validez ensuite votre saisie en cliquant sur « Enregistrer » en bas à droite de la page.

Durée : le stage pratique a une durée de 14 jours minimum. Il ne s'agit en aucun cas d'un maximum ou d'un compte rond à atteindre. Ainsi, si le/la stagiaire est présent(e) au-delà de 14 jours, son expérience pratique doit bien comptabiliser tous ses jours de présence (= ne pas se limiter à 14).

Appréciation :

Dans tous les cas, attention à rédiger une appréciation **personnalisée, détaillée, motivée et claire** (sans ambiguïté). Les formules toutes faites, impersonnelles et/ou le plagiat de tout ou partie des 5 fonctions et 4 aptitudes sont à proscrire.

NB 1 : Si vous choisissez de dématérialiser la saisie des stages pratiques BAFA, **vous ne devez plus établir de certificat "papier"**.

Dans le cas d'une dématérialisation totale, les stagiaires téléchargent leur(s) certificat(s) dans leur espace personnel sur l'application <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>, lorsqu'il(s) est (sont) validé(s). Ils ont la possibilité de consulter leur remarque, par ce biais, avant la validation par nos services.

Pour conserver une trace et remettre une preuve de votre saisie aux stagiaires, vous pouvez faire une « copie écran » de votre saisie.

NB 2 : La rubrique « rapport de stage dématérialisé » est uniquement réservée à un éventuel rapport complémentaire (modalités d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires) d'une expérience défavorable.